

---

## AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de la municipalité de Saint-Édouard, que le Conseil municipal tiendra une **séance extraordinaire** le **mercredi 22 février 2023** au 405C, montée Lussier, à **19 h**.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Adoption de la programmation No 3 de la TECQ 2019-2023, soumise sur le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)
6. Demande de modification règlementaire – Lots 4 426 223 et 3 990 636 – 3, rue Derome pour le projet d'agrandissement du CPE du Jardin Fleuri Saint-Édouard
7. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot 5 886 585 – 300, rang Lafrenière
8. Demande de P.I.I.A. – Lotissement – Lot 3 990 856 – 331, rang de l'Église
9. Autorisation de la conclusion d'une entente relative au partage des ressources-cadres en sécurité incendie entre les municipalités participantes de Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Édouard
10. Période de questions
11. Clôture de la séance

Donné à Saint-Édouard, ce 20 février 2023.



Georges Badra  
Directeur général et greffier-trésorier

## AVIS D'AFFICHAGE

Je soussigné Georges Badra, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis ce 20 février 2023, aux endroits désignés

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 20 février 2023.



Georges Badra  
Directeur général et greffier-trésorier